



Communiqué de presse du Conseil de Gestion de Beaujolais-Energie-Citoyenne

Abandon du projet de centrale Photovoltaïque de l'Ecoquartier Monplaisir

Lors de leur assemblée générale 2025, les associés de la coopérative « *Beaujolais Energie Citoyenne* » ont acté, avec amertume, l'abandon du projet de centrale photovoltaïque sur le toit du parking de l'écoquartier Monplaisir.

La société était prête depuis trois ans à financer, construire et exploiter une centrale de 320 kilowatts-crête, dès que la ville aurait construit la charpente qui devait la supporter. Dans l'attente de la réalisation de cette installation et confiante dans la volonté d'aboutir de la ville, la société a écarté toutes les opportunités d'autres projets d'investissements.

Malheureusement, après différents retards administratifs, l'architecte de l'écoquartier, qui, n'avait étonnamment pas été informé par la ville du projet, nous impose des modifications du plan initial de la toiture. Ces modifications, ajoutées aux conséquences de l'inflation, ont conduit à un doublement du coût de la charpente ainsi qu'une légère diminution de la puissance de production.

La mauvaise anticipation par la commune des conséquences financières de ces modifications, malgré les alertes de BEC, ont conduit les services à nous proposer de diviser par deux la surface de production pour rester dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Cette option conduisait à faire supporter sur fonds publics un coût de charpente supérieur à celui de l'installation de la centrale (à la charge de BEC). Aussi nous avons pris nos responsabilités de citoyens et sollicité un rendez-vous avec le Maire, Thomas Ravier, pour arbitrage. Rendez-vous à l'issue duquel la décision d'abandonner le projet a été prise.

Malgré un contexte moins favorable qu'il y a 4 ans, le Conseil de Gestion de BEC va s'atteler à trouver rapidement de nouveaux projets dans lesquels investir, afin de poursuivre son action en faveur de la transition énergétique.

Chronologie des faits

2019 :

- ↳ La Ville de Villefranche porte le projet de confier à un collectif citoyen la construction d'une centrale photovoltaïque sur le parking de l'écoquartier Monplaisir.
- ↳ Le COVID retarde la création de la société.

2021 :

- ↳ De ce projet, et de l'accompagnement mis en place par la ville, est née en 2021 la « SAS Beaujolais Energie Citoyenne (BEC) », société coopérative et citoyenne.
- ↳ Après une rapide montée en capital, la société est prête à investir les 300 000 € nécessaires à la couverture des 1500 m² de toit du parking.
- ↳ Il ne reste qu'à attendre la fin de la construction du parking par le promoteur et celle de la charpente qui devait supporter l'installation photovoltaïque, par la ville.

À partir de ce moment, les retards et mauvaises nouvelles se sont succédés.

2023 :

- ↳ Le plan de toiture, prévu dans l'étude financée par la ville, est recalé par l'architecte de l'écoquartier (qui in fine travaille pour la ville). Il exige des modifications importantes.
- ↳ Ces modifications ont pour conséquence de diminuer la puissance de production de l'installation.
- ↳ Nous alertons sur le fait que les modifications pourraient avoir également un impact sur le coût de la charpente.

2024 :

- ↳ Le permis de construire est enfin délivré, après sept mois d'instruction.
- ↳ Un nouveau chiffrage, réalisé par la ville, fait ressortir un surcoût de 200 k€ pour la charpente qui passerait de 300 k€ à 500 k€.
- ↳ les techniciens de la ville nous proposent de réaliser une structure moitié moins grande (pour entrer dans l'enveloppe budgétaire existante) et donc deux fois moins puissante.

2025 :

- ↳ Devant cette proposition qui divisait par deux la puissance de l'installation, nécessitait un nouveau permis de construire (et un nouvel aval de l'architecte de l'écoquartier) ainsi qu'un investissement de fonds publics pour la charpente deux fois plus important (300 000 €) que celui de BEC (150 000 €), nous sollicitons un rendez-vous avec le Maire de Villefranche pour obtenir un arbitrage. Il en ressort la décision d'abandonner le projet.
- ↳ Lors de l'assemblée générale 2025, les associés présents actent cet abandon.